

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2020 19 HEURES

Le mercredi 07 octobre 2020 à 19 h, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni au grand foyer, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Christian YARD, Stéphanie SAINT JOURS, Annie SANCHEZ, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Gérard VERDIER, Sylvain MOFFRONT, Carole QUERELLE, Florence PELLECUER, Nicolas MOLIERE, Lionel VERRUN

Absents : Caroline ORSELLY,

Procurations : Caroline ORSELLY à Olivier BRISSAC,

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 02 septembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

DEVIS POUR LES ESPACES DE VIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'espaces de vie pour embellir le village et encourager la convivialité sur la commune.

Le projet porte sur l'achat et l'installation de bancs, jardinières, potagers, maçonneries diverses, nouvel auvent bus, guirlande lumineuse, aménagement de l'espace jeu de boules,...

Le montant de ces installations est estimé à 30 110 € HT.

Une demande de subvention à la région pour prétendre à 25 % d'aides dans le cadre de l'aménagement des espaces publics est envisagée.

Après débat le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le chiffrage proposé.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT ET QUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier et les devis dans le cadre de l'aménagement et qualification des espaces publics : espaces de vie village de Combas.

Le montant du projet est de 30 110 € HT.

Après étude et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ce projet pour un montant prévisionnel des travaux de 30 110 € HT
- sollicite la Région Occitanie pour une aide financière.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DEVIS AMENAGEMENT JEU DE BOULES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise FABRE TP pour l'aménagement du jeu de boules.

Le montant de ce devis s'élève à 8 710 € HT soit 10 452 € TTC.

Après débat le Conseil Municipal à l'unanimité approuve :

- Le devis de l'entreprise FABRE TP pour un montant de 8 710 € HT soit 10 452 € TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DEVIS POUR AUVENT BUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer l'abri bus, il présente le devis de l'entreprise ABRIPLUS pour un montant de 4 562 € HT soit 5 474.40 € TTC.

Après débat le Conseil Municipal à l'unanimité accepte :

- Le devis de l'entreprise ABRIPLUS pour un montant de 4 562 € HT soit 5 474.40 € TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DEMOLITION D'UN MURET RUE DE LA LIBERTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation de son domicile rue de la Liberté immeuble cadastré D 573, Monsieur LEIGNEL propose de céder à la commune une fine bande de 0.50 m x 7 m le long de la rue afin de l'élargir.

Les travaux de maçonnerie à la charge de la commune s'élèveraient à 1 860 € HT.

Après débats le Conseil Municipal se propose de visualiser sur place cet aménagement et donne pouvoir à Monsieur le Maire de négocier un coût sensiblement moindre à la charge de la commune.

DONATION PARCELLE CADASTREE D 470

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par M.BONNAUD Roland de faire don à la commune de la parcelle cadastrée D 470 se situant rue de la Bergerie, sauf réserve de garantir le maintien de l'olivier planté en 1989 et d'accepter le déplacement de l'abri en tôle actuel sur la parcelle V9 en face de la parcelle V8

Le Conseil Municipal tient à remercier M.BONNAUD Roland pour sa grande générosité et :

- accepte la donation de la parcelle cadastrée D 470 sise rue de la bergerie, appartenant à M.BONNAUD Roland
- approuve le déplacement de l'abri sur la parcelle V9.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette donation.

AVIS DES DOMAINES SUR LA VALEUR VENALE DE LA PARCELLE D 653

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avis des domaines sur la valeur vénale de la parcelle cadastrée D 653 appartenant aux consorts PERRIER, cette valeur s'établie à 220 000 €.

Après débats, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de cette acquisition intéressante pour la commune et demande à Monsieur le Maire de se rapprocher des Consorts PERRIER afin d'acquérir ce terrain au meilleur prix.

Un projet d'aménagement urbain sera à l'étude dès lors que cet achat sera effectué.

DELIBERATION POUR LE REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU PLU ET DOCUMENTS D'URBANISME A LA CCPS

La loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (A.L.U.R.) du 26 mars 2014 (JO) au II de son article 136, a instauré un mécanisme de transfert de droit au profit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), des documents d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale au profit des Communautés de Communes ou d'Agglomération.

Elle organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Il doit être souligné que si le transfert de compétence n'a pas lieu, le débat sur ce transfert se déroulera à nouveau, lors du prochain renouvellement des conseils municipaux.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- s'opposer au transfert de la compétence P.L.U. et documents d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAHNS

Vu la délibération du comité syndical du S.I.A.H.N.S., en date du 26 février 2020 portant approbation de la modification des statuts,

Modification de l'article 1 et de l'article 5 des statuts,

Il sera demandé aux conseils municipaux d'approuver les nouveaux statuts.

La modification, de l'article 1 : Création, des statuts, porte le nombre de communes composant le SIAHNS au nombre de vingt-quatre, (au lieu des vingt-trois précédemment). La liste des communes membres est également modifiée pour ajouter la commune de Quissac.

La modification de l'article 5 : Administration, des statuts, porte sur le nombre de délégués élus par le Conseil Municipal, chaque commune sera représentée par 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants, (au lieu de 2 titulaires et 1 suppléant précédemment).

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification de l'article 1 et de l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord-Sommiérois.

DEVIS SUR LA RECHERCHE DES FUITES AEP ET MISE A JOUR DU LOGICIEL SURVEILLANCE

Monsieur Alain ZARAGOZA présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise CEREG d'un montant de 5 000 € HT pour effectuer une recherche de fuite par sectorisation nocturne, en effet le rendement de la distribution en eau potable n'est pas conforme, en 2019 il était de 55 %, il convient donc d'effectuer cette recherche.

De plus les transmissions GSM par la télésurveillance des installations AEP EU ne seront plus assurées à la fin de l'année 2020, une solution doit être envisagée dans les meilleurs délais.

La société CANONGE BIALLEZ consultée présente un devis d'un montant de 2606.97 € HT pour réaliser les modifications.

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité approuve :

- le devis de l'entreprise CEREG d'un montant de 5 000 € HT
- le devis de l'entreprise CANONGE BIALLEZ d'un montant de 2606.97 € HT
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du chemin de CANNAC :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le dossier de dossier d'appel d'offre est en cours d'être finalisé. La publication de l'appel d'offre devrait avoir lieu d'ici la fin octobre 2020.

Chemins communaux

Monsieur Nicolas MOLIERE fait part au Conseil Municipal de la détérioration des chemins communaux au lieu-dit Cague Renard et Fontaude.

Le Conseil Municipal lui demande de faire établir des devis pour la réfection de ces chemins afin d'en débattre lors du prochain conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30